

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un gynécologue condamné à un mois de prison avec sursis

Abel EYEGHE EKORE
Port-Gentil/Gabon

LE Dr Jonas Mboumba, médecin au Centre hospitalier régional de Ntchengue, a été condamné par le tribunal correctionnel de Port-Gentil devant lequel il comparait mercredi, à un mois de prison avec sursis, assorti d'une amende de 50 mille francs, pour concussion. Il a comparu dans le cadre du procès contre A.K, un compatriote qui avait été en justice contre lui pour avoir conditionné l'auscultation de sa concubine au versement préalable d'une somme de 250 mille FCFA. Enceinte de 9 mois, la partenaire de A.K. était dans une situation nécessitant une prise en charge d'urgence. Rencontré sur le parvis du palais de justice de Port-Gentil où il vit avec son amie, tôt dans la

matinée et accompagné de son avocat, le plaignant explique: "depuis le début de la grossesse, mon amie se fait suivre à Ntchengue. À 9 mois, elle a eu des problèmes avec sa grossesse. Elle était dans un état très critique nécessitant l'intervention rapide d'un médecin". Le couple est donc allé à l'hôpital de Ntchengue où il a rencontré le Dr Mboumba. Avant même d'ausculter la patiente, le médecin lui a exigé le versement de 250 mille FCFA. Le praticien restera de marbre, malgré les supplications de A.K. Il lui accordera plutôt un rabais de 50 mille FCFA. Le plaignant dit s'être battu pour lui verser la somme exigée, le même jour. L'argent en poche, le Dr Mboumba a commencé à ausculter la patiente, avant de procéder finalement à une césarienne. "Pour cette intervention d'urgence, j'ai encore

payé plus de 150 mille FCFA à la caisse de l'hôpital", dit-il. Déçu du comportement du médecin, A.K a tout de même pris le soin d'enregistrer discrètement leur conversation. "J'ai donc dé-

cidé d'intenter une action en justice contre lui, pour qu'il prenne conscience qu'il est d'abord là pour soigner les gens", assure-t-il. Pour l'avocat du plaignant, Me Eteno, "ce verdict est déjà

encourageant. C'est une façon pour la justice d'attirer l'attention et ramener à l'ordre les médecins véreux exerçant dans le secteur public". Sans le savoir, A.K a peut-être ouvert la voie à

d'autres compatriotes victimes d'agissements et de la cupidité de certains soignants, qui exigent le versement des sommes d'argent avant toute consultation ou prise en charge.

Quelle valeur encore pour le serment d'Hippocrate?

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

HAU moment d'être admis à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité". C'est là, le

contenu du serment d'Hippocrate prononcé traditionnellement par les médecins avant de commencer à exercer leur métier. Ce serment est, en fait, l'affirmation solennelle par ce professionnel de la santé de son engagement à bien remplir les devoirs de sa fonction. Il est clair que le geste du gynécologue de Ntchengue constitue une faute professionnelle, en totale contradiction avec cette promesse. L'attitude méprisante du médecin aurait pu entraîner le décès de la compagne de A.K, si ce dernier était dans l'incapacité de trouver la somme qui lui était exigée. Si la décision rendue à l'encontre du praticien paraît minime, il reste à souhaiter qu'elle serve d'exemple à d'autres médecins habitués à ces comportements inhumains dans les établissements hospitaliers publics.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE
UNION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE
AGENCE DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE EN AFRIQUE CENTRALE
ASSA-AC



Vision CEMAC 2025 : « Faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré et émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain ».

Le Directeur Général

N° 0403/18/ASSA-AC/DG/

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Le Directeur Général de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC), institution spécialisée de la CEMAC dont le siège est à Ndjamena, lance un avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un :

- Contrôleur Financier ;
- Assistant de Direction

IV - DOSSIER DE CANDIDATURE :
Peuvent faire acte de candidature les ressortissants de l'un des Etats membres de la CEMAC, âgé de cinquante (50) ans au plus au 31 janvier 2019, jouissant de leur droit civique et étant de bonne moralité.
Les candidats doivent fournir les pièces ci-après :

- une demande manuscrite adressée au Directeur Général;
- un curriculum vitae modèle exclusif à prendre sur le site de la CEMAC;
- les copies certifiées des diplômes ou autres attestations;
- un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif;
- un certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois;

Les dossiers de candidatures doivent parvenir par courrier électronique format pdf à l'adresse suivante: assa_ac@yahoo.com avec copie à kiapofrancois0@gmail.com au plus tard 15 janvier 2019.
Les éventuels candidats peuvent avoir plus d'information sur le site de la Commission de la CEMAC ci-après: www.cemac.int voir menu « CARRIERE ».





François Alexandre KAPO.

BP : 5114 N'DJAMENA
E-mail : assa_ac@yahoo.com SITE WEB : <https://www.assa-ac.org>